

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude
Concernant le préavis municipal no 3/2013
Autorisation générale pour la vente de parcelles à la zone industrielle du Grivaz à Palézieux.

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Madame Anne-Cécile Uldry, Messieurs Roland Cherpillod et Michel Delavy et Laurence Bellon (présidente) s'est réunie le mardi 12 février 2013 à Palézieux village, en présence de Monsieur Thierry Ménétrety qui a répondu à nos questions et dont les renseignements ont été utiles. La commission remercie M. Ménétrety pour sa disponibilité.

La commission doit se prononcer sur le fait d'octroyer la liberté à la Municipalité de négocier et de vendre ces 2 parcelles en zone industrielle en possession de notre Commune qui se trouvent en Grivaz, sans présenter d'abord un préavis de ces tractations devant le Conseil communal.

Ceci afin de pouvoir réagir rapidement et d'éviter la lenteur d'une procédure habituelle, ainsi que de voir les acheteurs potentiels se tourner vers d'autres solutions en cas de manque de réactivité de la part de notre Municipalité.

Il s'agit donc des 2 dernières parcelles en Z.I. que possède notre Commune.

La parcelle n° 353 de 5'500 m² va être scindée en deux afin d'agrandir la déchetterie sise à côté, il ne restera que la moitié à vendre, soit 2'250 m² et la parcelle n°597 est de 2854m².

Le prix minimum de cette vente serait de 100.-/m²

Ces ventes seraient dotées de conditions particulières afin d'éviter qu'un acheteur ne puisse revendre ce terrain sitôt acquis à une valeur plus élevée et ainsi s'enrichir avec cette tractation.

La Commission ne voit aucun inconvénient à s'opposer à ce préavis qui correspond aux réalités économiques actuelles.

En revanche nous soulignons bien l'aspect spécifique à cette vente et ne souhaitons pas que cela devienne une habitude pour d'autres terrains. Nous estimons que le Conseil doit être partie prenante lors d'autres tractations de ce genre et doit avoir son mot à dire quant aux destinataires et aux prix de vente fixés, afin que notre Commune ne se dessaisisse pas de son patrimoine sans notre aval. Nous rendons également la Municipalité attentive qu'entre deux acquéreurs potentiels, il serait préférable de donner la priorité à une entreprise qui offrira le plus de postes de travail.

Conclusion:

au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n°3/2013 de la Municipalité du 5 décembre 2012,
où le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide:

d'accorder à la Municipalité pour la fin de la législature 2011-2016, une autorisation générale pour
la vente des terrains de la zone industrielle du Grivaz à Palézieux aux conditions énoncées dans le
présent préavis.

Oron, le 16 février 2013

les membres de la Commission

Anne-Cécile Uldry

Michel Delavy

Roland Cherpillod

Laurence Bellon

Vu et transmis à la
Municipalité le
26 février 2013

